



Compte rendu de rendez-vous client

Cabinet Rivaud & Associés

Informations générales

Cabinet : Cabinet Rivaud & Associés

Client : Boulangerie Delafourne SARL

Gérant : Thierry Vasseur

Date : 12 mai 2026

Intervenant cabinet : Aurélie Rivaud

Type de rendez-vous : Mixte — Bilan / Révision · Fiscal · Social · Juridique · Gestion / Conseil

Synthèse

Rendez-vous annuel de présentation des comptes 2025 de la Boulangerie Delafourne SARL (capital 15 000 €, gérant Thierry Vasseur). L'exercice 2025 est solide : CA de 487 000 € HT (+10,4 %), résultat net de 50 200 €, IS de 17 200 €. L'entretien a permis de valider le maintien du régime IS, d'acter une revalorisation de la rémunération du gérant à 42 000 € brut annuels pour 2026, et d'engager la réflexion sur l'ouverture d'un second point de vente à Cevra. Deux décisions structurantes ont été actées : l'ouverture d'un établissement secondaire (plutôt qu'une filiale) et une augmentation de capital par incorporation de réserves de 15 000 €, portant le capital à 30 000 €. Le cabinet doit produire en urgence le prévisionnel bancaire sur trois ans et le PV d'AG extraordinaire, avec un objectif d'ouverture du second site en octobre 2026.



Sujets traités par domaine

Comptable

- CA 2025 : 487 000 € HT, en progression de 10,4 % vs 441 000 € en 2024
- Activité traiteur / commandes événementielles : 18 % du CA, en forte croissance (contrat mairie de Cevray)
- Masse salariale : 186 000 € (38 % du CA) — 3 CDI + 1 apprenti — dans la norme sectorielle (35-40 %)
- Matières premières : 142 000 € (29 % du CA) — au-dessus de la moyenne sectorielle (26-27 %), assumé par choix qualitatif (beurre et farine bio)
- Résultat d'exploitation : 68 400 €
- Charges financières : minimales — emprunt sur le four quasi soldé
- Résultat net 2025 : 51 200 € (vs 38 700 € en 2024)
- Réserves et report à nouveau au bilan : 47 000 €
- Litige fournisseur Minoterie Grandchamp (factures > 30 jours, 12 000 € fin décembre) : accord trouvé en février 2026, situation assainie

Fiscal

- IS 2025 : 17 200 € — taux réduit 15 % sur les premiers 42 500 € de bénéfice, 25 % sur le surplus
- Simulation IS/IR réalisée : passage à l'IR nouveau, voire légèrement défavorable au regard de la situation familiale (marié, 2,5 parts, revenus conjoint)
- Maintien du régime IS recommandé pour 2026 — réévaluation prévue l'année suivante, notamment en cas d'ouverture d'un second point de vente
- Point de bascule IS/IR identifié : résultat < 40 000 € ou augmentation significative de la rémunération du gérant

Social

- Rémunération gérant 2025 : 36 000 € brut annuels
- Cotisations TNS 2025 : ~14 400 € (≈ 40 % de la rémunération brute)
- Régularisation cotisations TNS 2025 : complément estimé à ~3 200 € — appel attendu en juillet 2026
- Appels provisionnels TNS 2026 : recalculés à la hausse — ~1 500 € / trimestre (vs 1 300 € actuellement)
- Contrat Madelin en place : versements de 200 €/mois, déductibles
- Revalorisation rémunération gérant 2026 décidée : passage à 42 000 € brut annuels → net estimé ~2 100 €/mois après cotisations TNS (~16 800 € annuels)



Juridique

- Projet d'augmentation de capital par incorporation de réserves : 15 000 € prélevés sur les réserves/report à nouveau → capital porté de 15 000 € à 30 000 €
- Formalités requises : décision d'AG extraordinaire (gérant majoritaire → formalité simplifiée), rédaction du PV, publication d'une annonce légale, modification au greffe — coût estimé : ~300 €
- Choix structurel pour le second point de vente : établissement secondaire de la SARL existante (vs création d'une structure distincte) — option retenue pour sa simplicité, filialisation possible ultérieurement si l'activité se développe
- Bail commercial du local de Cevray (65 m², place du marché, 1 800 €/mois charges comprises) : à soumettre au cabinet avant signature pour relecture des clauses de destination, charges, droit au bail en cas de cession)

Gestion / Trésorerie

- Trésorerie au 31/12/2025 : 34 600 € — représente un peu plus d'un mois de charges fixes (objectif : ~55 000 €, soit deux mois)
- Fonds de roulement positif, BFR maîtrisé (activité à encaissement immédiat)
- Projet Cevray — investissement estimé : 85 000 à 110 000 € (travaux + équipement, deux devis obtenus)
- Plan de financement envisagé (hypothèque haute 110 000 €) : apport 25 000 € + emprunt 85 000 € sur 7 ans → mensualités ~1 100 €
- Point mort mensuel du second point de vente estimé à ~8 500 € (loyer 1 800 € + emprunt 1 100 € + salarié ~2 200 € brut CC + matières premières + énergie)
- Seuil de rentabilité : CA minimum ~10 000 € HT/mois pour le nouveau site
- Dossier bancaire jugé solide : 3 bilans positifs consécutifs, résultat en croissance, pas d'incident bancaire
- Prévisionnel 3 ans à produire pour la banque : 3 scénarios (prudent / médian / optimiste) + plan de financement + plan de trésorerie mensuel

Conseils & Préconisations

Maintien du régime IS

Préconisation : conserver le régime IS pour 2026

Réserves : réévaluation à mener l'année prochaine, notamment si ouverture du second point de vente ou augmentation significative de la rémunération



Décision du client : **accepté**

Revalorisation de la rémunération du gérant

Préconisation : passer de 36 000 € à 42 000 € brut annuels dès 2026

Motifs avancés : rémunération en dessous du marché pour un gérant à 60 h/semaine ; amélioration de la couverture retraite (trimestres validés) ; impact maîtrisé sur le résultat de la société

Réserves : aucune réserve particulière mentionnée — montant jugé raisonnable vis-à-vis de l'administration fiscale

Décision du client : **accepté**

Augmentation de capital par incorporation de réserves

Préconisation : incorporer 15 000 € de réserves pour porter le capital à 30 000 €

Motifs avancés : capital actuel de 15 000 € insuffisant en termes d'image pour une société portant potentiellement 800 000 € de CA ; opération sans impact trésorerie

Réserves : nécessite une décision d'AG extraordinaire et des formalités légales (~300 € de frais)

Décision du client : **accepté**

Structure juridique du second point de vente

Préconisation initiale : deux options présentées — établissement secondaire de la SARL existante (simplicité, un seul bilan) ou création d'une structure distincte (SARL ou SAS, cloisonnement des risques, mais deux comptabilités)

Réserves : risque de contagion en cas de difficultés du nouveau site si établissement secondaire ; possibilité de filialiser ultérieurement

Décision du client : établissement secondaire retenu

Plan de financement du projet Cevray

Préconisation : apport de 25 000 € (sans mobiliser l'intégralité de la trésorerie) + emprunt de 85 000 € sur 7 ans



Réserves : conditionné à l'obtention du financement bancaire et à la signature du bail

Décision du client : en cours — dossier bancaire à constituer

Relecture du bail commercial avant signature

Préconisation : transmettre le projet de bail au cabinet avant toute signature

Points de vigilance identifiés : clauses de destination, répartition des charges, droit au bail en cas de cession

Décision du client : **accepté**

Contrat Madelin

Préconisation : maintenir les versements (200 €/mois) – contribution fiscale pertinent dans le cadre TNS

Réserves : aucune mentionnée

Décision du client : maintien confirmé

Plan d'action

Actions cabinet — Aurélie Rivaud

- Envoyer le bilan définitif et la liasse fiscale 2025 au client → **avant le vendredi 15 mai 2026**
- Produire le prévisionnel 3 ans pour la banque (3 scénarios + plan de financement + plan de trésorerie mensuel) → **avant le 20 mai 2026**
- Rédiger le PV d'AG extraordinaire pour l'augmentation de capital par incorporation de réserves → échéance à valider avec le client
- Préparer l'annonce légale et le dossier de modification au greffe pour l'augmentation de capital → dans la foulée du PV
- Relire le projet de bail commercial de Cevray avant signature → dès réception du document (traitement en priorité)
- Organiser un rendez-vous de finalisation du dossier bancaire → **début juin 2026**



Documents / informations attendus du client — Thierry Vasseur

- Devis travaux définitifs (deux entreprises consultées, fourchette 85 000 – 110 000 €) → pour intégration dans le prévisionnel bancaire
- Projet de bail commercial du local de Cevray → **avant signature** (rendez-vous propriétaire prévu vendredi 17 mai 2026 — compromis espéré sous 15 jours)

Échéances

- **Vendredi 15 mai 2026** — Envoi bilan définitif + liasse fiscale 2025 par le cabinet
- **Vendredi 17 mai 2026 (environ)** — Rendez-vous Thierry Vasseur avec le propriétaire du local de Cevray (signature compromis de bail visé sous 15 jours)
- **20 mai 2026** — Envoi du prévisionnel 3 ans pour la banque par le cabinet
- **Fin mai / début juin 2026** — Signature compromis de bail Cevray (objectif client)
- **Début juin 2026** — Rendez-vous de finalisation du dossier bancaire (cabinet + client)
- **Mi-juillet 2026 (estime)** — Accord de financement bancaire (si dossier déposé sans délai)
- **Juillet 2026** — Régularisation cotisations TNS 2025 (~3 200 €) par l'URSSAF/SSI
- **Juillet – septembre 2026** — Travaux d'aménagement du local de Cevray (planning prévisionnel)
- **Octobre 2026** — Ouverture cible du second point de vente à Cevray
- **2026 (en cours)** — Recalcul des appels provisionnels TNS 2026 : ~1 500 €/trimestre (vs 1



300 € précédemment)

- **Exercice 2026** — Réévaluation de l'opportunité IS/IR à mener lors du prochain bilan annuel

Geremy.ai

EXEMPLE FICTIF